

L'INVESTISSEMENT

RECETTES	montant	%
Subventions (Etat, Région)	224 843	87.20%
Récupération de la TVA	24 117	9.35%
Taxe d'aménagement	8 885	3.45%
Total des recettes réelles d'investissement de l'année 2022	257 845	100.00%
Excédent cumulé des années antérieures	316 670	
Virement de la section de fonctionnement (35.88% du total des recettes)	321 539	
TOTAL DES RECETTES 2022	896 054	

DEPENSES	montant	%
Aménagement du territoire - Environnement	46 480	6.43%
Achat parcelles boisées/vergers et achat terrains (y compris frais de Notaire)	46 480	
Voirie	109 250	15.11%
Eclairage public	2 850	
Illuminations	5 000	
Sécurité routière : Signalisation horizontale et verticale du village	20 000	
Fourniture et pose de caméras de vidéo-protection	5 000	
Travaux divers de voirie, plantations, espaces verts	6 400	
Aménagement parking rue Varney	40 000	
Réfection Aire de jeux et sol City Stade	20 000	
Mise en sécurité et enfouissement rue A. Dozard : (partie haute (étude))	10 000	
Bâtiments	467 200	64.61%
Extension bâtiment périscolaire (travaux et mobilier)	200 000	
Réfection toiture local technique et associatif	192 200	
Isolation thermique et installation électrique local technique et associatif	60 000	
Aménagement gîte-étape VVV	5 000	
Autres travaux sur bâtiments communaux	10 000	
Matériel et Mobilier et Autres équipements	28 079	3.88%
F&P Colombariums	15 000	
Achat matériel et mobilier divers (motobineuse, poubelles déjections canines ...)	7 000	
Fourniture et pose borne à incendie (rue du Terme)	6 079	
Charges financières	72 091	9.97%
Remboursement des emprunts (capital)	52 091	
Travaux en régie (parkings, rûcher école)	15 000	
Dépenses imprévues	5 000	
Total des dépenses réelles d'investissement de l'année 2022	723 100	100.00%
Déficit d'investissement cumulé des années antérieures	0	
TOTAL DES DEPENSES 2022	723 100	

La section d'investissement présente un excédent de 172 954 €.

Cette situation exceptionnelle est due à l'emprunt de 250 000 €, contracté et versé l'an dernier (taux particulièrement bas en 2021), permettant de financer des travaux qui ne seront engagés qu'au cours des années 2022-2023.